



PROCÈS-VERBAL

Séance du 6 mars 2023

Présidence : M. Marco CARENZA

1. Appel : 84 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT et Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Alexandre DÉMÉTRIADÈS, Claude ULDRY, Olivier RIESEN et Pierre WAHLEN

Mme Nathalie VUILLE, secrétaire – M. Jean-Marc DUCRY, huissier

Excusés : DAVID François, FARINE Claude, GROSJEAN Daniel, KORNAROS Christos, MONTECCHIO Chiara, OLSEN Véronique, PEREZ Brigitte, ROCHAT Blaise Edgar, ROCHAT Vadim, WARMENBOL Claire, WEAVER David

Absents : ANDRIEVICI Damien, BAJULAZ Romain, CAYROL Tania, SUKIENNIK RACHOULIS Renata

2. Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose les modifications suivantes : ajout du point 6bis « Elections dans diverses commissions permanentes », ajout du point 14bis « Réponse à l'interpellation de MM. Raffaele Giannattasio et Gianluca Solimine intitulée « Une décennie s'est écoulée qu'en est-il de nos toits végétalisés ? » » et 19bis « Interpellation de M. Robert Jenefsky intitulée « Caméras de surveillance et reconnaissance faciale » ».

Les modifications proposées sont acceptées à l'unanimité.

Aucune autre demande de modification n'est formulée.

4. Communications du Bureau

- M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Yves Félix, SOC. Il sera remplacé par la 1^{re} viennent-ensuite, Mme Corine Vioget Karadag qui sera assermentée au point 6 de l'OJ.
- M. le Président donne également lecture de la lettre de démission de M. Stéphane Delley, UDC.
- M. Giuseppe Gulizia, PIN, 1^{er} viennent-ensuite, remplacera M. Victor Allamand, qui a démissionné lors de la précédente séance, tel que mentionné dans le procès-verbal. Il sera assermenté au point 6 de l'OJ.
- Le Bureau a élu M. Mark Weaver, UDC, et M. Raphaël Dunant, VERTS, membres du Conseil. Leur élection, affichée au pilier public n'ayant fait l'objet d'aucun recours, M. Mark Weaver, excusé, sera assermenté lors de la prochaine séance. M. Raphaël Dunant a été élu pour remplacer Mme Valérie Mausner Léger en cas d'élection à la Municipalité. Il sera assermenté lors de la prochaine démission au sein du groupe des Verts.
- Pour remplacer M. Olivier Riesen, PLR, élu à la Municipalité, le 1^{er} viennent-ensuite, M. François Bayard ayant renoncé à siéger, M. Nikolaos Tsourakis sera également assermenté au point 6 de l'OJ.
- La Municipalité a demandé un délai au 13 novembre pour répondre au postulat de M. Jacques Hanhart intitulé « Verdissons la ville » et au 15 mai pour répondre au postulat de Mme Caroline Bordier en lien avec les feux clignotants.

- Dans le cadre de sa dernière séance, le Bureau a discuté du nombre important d'interventions, notamment de postulats qui sont déposés. Il souhaite rappeler que, parfois, il peut être plus efficace de commencer par une interpellation avant de déposer un postulat. La réponse sera généralement plus rapide et répondra souvent directement aux demandes. Le postulat pourra ensuite être déposé en cas d'insatisfaction. Cela ne restreint en rien les droits de Conseillères et Conseillers pour déposer des motions, postulats ou interpellations.

5. Communications municipales

M. le Municipal Pierre WAHLEN répond à Mme Valérie Mausner Léger au sujet de l'aide ciblée pour les PME sur leur consommation d'électricité. Deux choses sont mises en place depuis plusieurs années. D'une part, efficacité PME qui propose aux petites entreprises un audit gratuit. Deux cents quarante entreprises de la ville en ont bénéficié en 2021-2022, dont 89 sont passées à l'action et ont suivi la recommandation de l'audit, ce qui a permis de générer d'importantes économies. Pour les entreprises un peu plus grandes, qui ont une facture d'énergie entre CHF 20'000.- et CHF 300'000.-, le programme PECC (Plan énergie et climat communal) est proposé par Suisse énergie qui leur permet d'avoir des audits non seulement sur la consommation électrique pour l'éclairage, mais aussi qui remet en question les process. Ce programme est largement financé par le Canton, la Confédération et par la Banque cantonale, ce qui permet de réduire très nettement le coût de l'audit et permet aussi un accompagnement des entreprises qui décident de passer à l'action avec des conseils. Ces programmes permettent aux entreprises de la ville de baisser leur consommation d'énergie, ce qui est une bonne chose et pour la planète et pour leur porte-monnaie.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à M. Victor Allamand au sujet de l'audition par le public des débats. Ils vont encore faire un test ce soir et, si nécessaire, installeront un haut-parleur supplémentaire.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à M. Claude Farine au sujet du concept de mobilité urbaine. Une discussion informelle s'est effectivement tenue entre l'Association Transport et Environnement, le SDI et le SDT à l'automne 2022. Les services de la ville ont notamment présenté les grandes réflexions en cours sur la mobilité en ville de Nyon et, dans ce cadre, la mise en place d'une vision pour une mobilité décarbonée. En parallèle, quatre études sur la mobilité urbaine ont été menées courant 2022. Une première qui est une synthèse critique des études de mobilité menées depuis 2010, une deuxième, le plan de charge à horizon 2030, soit combien de voitures circuleront par jour sur les routes nyonnaises, une troisième, un schéma de circulation à l'horizon 2030 et la dernière consiste à définir ce que veut dire la mobilité décarbonée pour la ville de Nyon. Ces études serviront de base aux réflexions du PDCOM qui sera l'occasion de poursuivre ces réflexions afin de mettre à jour le concept de mobilité urbaine.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à Mme Laure Damtsas qui revenait sur l'amendement proposé par la Municipalité, au mois de décembre et qui n'avait pas été communiqué de manière correcte à tout le monde. Il précise qu'il n'y a aucune obligation de communiquer un amendement. Les Conseillers, quand ils proposent un amendement, ne le communiquent pas forcément à la Municipalité et celle-ci a pleinement le droit de déposer un amendement, même à la dernière seconde. Il a déjà exprimé ses regrets et ses excuses, son but n'était pas qu'il n'y ait qu'une partie de l'hémicycle qui reçoive l'amendement. Celui-ci avait été transmis au président de la commission, en le chargeant de le distribuer à tous les membres de la commission et il pensait que cela serait distribué à tous les chefs de groupe, ce qui n'a pas été le cas. Il donne des explications sur la baisse considérable des prix des switches. C'est un sujet qui avait été passablement discuté au sein de la commission et ils ont compris que la commission estimait que ces montants étaient trop élevés. Ils avaient initialement choisi de remplacer tous les switches sur la base d'une offre avec des marques très connues. En tenant compte de ce qu'avaient dit les membres de la commission, ils ont proposé d'acquérir des switches d'une autre marque, avec des fonctionnalités moins évoluées, d'où la baisse du montant, mais qui correspondent quand même aux critères d'utilisation de la ville, idem pour le système de gestion des événements et des informations de sécurité. Il s'agit de solutions un peu moins performantes, mais qui sont suffisantes à leurs yeux. Pour le reste, il est surtout

question de renoncer à la migration sur Office 365, en mettant uniquement en place Exchange online et la sécurité allant avec cette mesure. Il confirme qu'ils reviendront avec un autre préavis et que le dernier préavis était un acompte. Le crédit octroyé va permettre d'assurer un niveau de sécurité minimum, alors que si le préavis avait été refusé, ils auraient été dans une situation intenable. Des mesures indispensables pour sécuriser le système informatique ont été prises. Un préavis complémentaire sera déposé, notamment pour la migration sur Office 365. Il confirme, comme le titre du préavis l'indiquait, que tous les montants d'investissement et de fonctionnement figurant dans le préavis visaient à assurer le niveau de sécurité minimum, que cela soit en termes de sécurité informatique, de sécurité des systèmes d'informations et cybersécurité. Il n'y a aucun des montants sollicités qui servira à autre chose. Enfin, il explique la raison pour laquelle la personne, responsable de la sécurité, et membre du Conseil, n'a pas défendu le projet comme le demandait Mme Damtsas. Ils n'ont pas jugé utile de mettre ce collaborateur et Conseiller dans une situation inconfortable. Il précise par ailleurs, que, dans les réunions des commissions, habituellement, c'est la direction du service, soit le Municipal et le Chef de service qui viennent défendre devant la commission leur préavis. Au vu de la double casquette du dit responsable de la sécurité, malgré toutes ses compétences techniques en la matière, ils ont simplement préféré privilégier la pratique usuelle.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT revient ensuite sur l'élection complémentaire et félicite les finalistes, avec une pensée pour Mme Valérie Mausner Léger qui a été battue de peu et qui s'est montrée à la fois classe et fair-play dans la défaite. Il adresse une gerbe de félicitations au nouvel élu, M. Olivier Riesen, qui va être assermenté dans quelques minutes. La Municipalité lui souhaite la cordiale bienvenue au sein du collège. Ils ont procédé à la répartition des dicastères en fin d'après-midi et souhaite remercier tout d'abord MM. les Municipaux Alexandre Démétriadès et Pierre Wahlen qui ont repris, durant une année, les dicastères de la Municipale suspendue. Il communique ensuite au Conseil, la répartition des dicastères : M. Olivier Riesen reprendra le Service des Ressources humaines et les affaires régionales. Les autres Municipaux n'ont pas de changement dans leurs dicastères. Il rappelle qu'ils avaient créé le pôle des affaires régionales pour montrer l'importance pour Nyon, ville centre, de tous les liens avec la région. Il lui souhaite beaucoup de plaisir avec le Service des ressources humaines qui est dans une phase cruciale, puisqu'il y a, à la fois, une nouvelle Cheffe de service, deux nouveaux adjoints, un nouveau règlement, qui devrait normalement entrer en vigueur prochainement. Ils espèrent que l'assemblée générale du personnel, lundi prochain, va accepter le règlement négocié avec leurs représentants. Enfin, il y a également un préavis déposé ce soir qu'il pourra empoigner et qui demande un certain nombre de ressources humaines supplémentaires. Il lui souhaite beaucoup de plaisir et se réjouit de travailler avec lui.

6. *Assermentations*

M. le Président procède à l'assermentation de M. Olivier RIESEN en tant que Municipal. Il le félicite et lui souhaite la bienvenue.

M. le Président procède ensuite à l'assermentation de Mme Corinne VIOGET KARADAG, SOC, M. Giuseppe GULIZIA, PIN et de M. Nikolaos TSOURAKIS, PLR.

Il leur souhaite la bienvenue.

M. Mark WEAVER, UDC, excusé, sera assermenté lors de la prochaine séance.

6bis. *Elections dans diverses commissions permanentes*

A la COFIN, Mme Chloé BESSE, SOC, présente la candidature de Mme Muriel CARDINAUX pour remplacer M. Yves Félix. Elle est élue à l'unanimité.

Toujours à la COFIN, Mme Laure DAMTSAS, PLR, présente la candidature de Mme Caroline BORDIER, pour remplacer M. Olivier Riesen. Elle est élue à l'unanimité.

A la PNR, M. Alexander FEDERAU, VERTS, présente sa propre candidature pour remplacer Mme Joëlle GERBER. Il est élu à l'unanimité.

Enfin, à la commission de recours en matière de taxes et d'impôts, Mme Laure DAMTSAS, PLR, présente la candidature de M. Camille JAQUIER, pour remplacer M. Olivier Riesen. Il est élu à l'unanimité et sera 1^{er} nommé.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

7. **Rapport de commission – Préavis N°2022/78**

Gestion de la maintenance du nouvel Hôtel de Police. Demande d'un crédit de CHF 111'111.- TTC pour la création de trois postes d'agent-e-s de propreté à 50% au Service des sports, manifestations et maintenance et dédiés à l'entretien du nouvel Hôtel de Police – Demande d'un crédit de CHF 22'500.- pour l'achat de matériel d'exploitation destiné à l'entretien du nouvel Hôtel de Police.

Rapporteur : M. Marius DISERENS

La discussion sur l'amendement proposé par la commission est ouverte. Celui-ci propose d'inscrire la somme de CHF 119'890.05 au lieu de CHF 111'111.- au point 1 des décisions.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement par 79 oui et 3 abstentions.

La discussion sur le préavis amendé est ouverte.

M. Pierre GIRARD souhaite savoir, avec le contrat de prestation probablement signé avec la PNR, s'il est noté qu'il peut y avoir une évolution, car il est prévu une évolution du statut du personnel qui va automatiquement entraîner des charges salariales. Il souhaite savoir si le contrat peut être adapté en temps utiles.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADÈS lui répond, qu'à ce stade, le contrat n'est pas encore signé, mais c'est un enjeu qu'ils vont évidemment inclure et prendre en considération.

M. Jacky COLOMB aimerait savoir pour quelles raisons, c'est la commune qui va assumer cette tâche pour nettoyer les bureaux de la PNR qui est autonome. Il se demande pourquoi elle ne fait pas appel à une entreprise. S'il loue des bureaux chez un propriétaire, il ne va pas lui demander de nettoyer ses bureaux. On est dans un cas où la commune fait concurrence à des entreprises privées. Il demande des éclaircissements.

Mme la Municipale Roxane FARAUT le remercie pour sa question et lui signale qu'un cahier des charges a été préparé, des entreprises et prestataires ont été mis en concurrence. Des entreprises privées et la ville de Nyon ont candidaté et, au niveau financier, l'offre de la ville de Nyon était intéressante. De plus, ce qui est également important, est qu'il s'agit d'un bâtiment totalement sécurisé dans lequel on ne peut pas aller et venir comme dans un moulin. Des conditions seront demandées pour les personnes en charge de l'entretien, notamment les questions de casier judiciaire. Ils ont l'habitude de travailler avec la ville de Nyon. Une entreprise de services qui aurait un collaborateur souffrant qui devrait être remplacé, nécessiterait de faire des investigations avant de le laisser pénétrer dans les locaux, milieu sensible. La ville de Nyon est en capacité de fournir toutes les garanties nécessaires dans ce cadre, comme elle le fait déjà aujourd'hui. La mise en concurrence a été faite avec divers critères, dont la sécurité et les questions financières, et la ville de Nyon a remporté le marché.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 80 oui, 2 non et 1 abstention :

1. d'autoriser la Municipalité à inscrire au budget 2023 et suivants un montant de CHF 119'890,05, destiné à financer la création de 1,5 postes d'agent-e-s de propreté dédiés à l'entretien du nouvel Hôtel de police au sein du Service des sports, manifestations et maintenance. Ce montant sera porté au compte n° 340.3011.00 - *Traitements* ;
2. de prendre acte que la Municipalité inscrira au budget 2023 un montant de CHF 15'000.- porté au compte n° 344.3114.00 – *Achats de machines, mat. exploitation et entretien* pour l'achat de matériel d'exploitation en vue de l'entretien de l'Hôtel de Police ;
3. de prendre acte que la Municipalité inscrira aux budgets 2023 et suivants un montant de CHF 6'000.- porté au compte n° 344.3133.00 – *Achats produits de nettoyage* et CHF 1'500.- porté au compte n° 344.3154.00 – *Entretien machines, matériel expl.* pour l'entretien du nouvel Hôtel de Police ;
4. de prendre acte que les recettes relatives aux prestations annuelles fournies à la PNR couvriront l'entier de la prestation, soit CHF 160'148.- inscrits au compte n° 340.4521.00 – *Refacturation entretien des locaux*.

**8. Rapport de commission – Préavis N° 2022/84
Complexe scolaire de Nyon-Marens - Demande d'un crédit de CHF 1'720'000.- TTC pour les études portant sur la première étape de l'assainissement des bâtiments du complexe scolaire de Nyon-Marens et sur la réfection totale de la cuisine et du restaurant scolaire.**

Rapporteur : M. Marius DISERENS

La commission propose d'ajouter le point 2 suivant :

2. de compléter le crédit d'étude initial d'un montant de CHF 160'000.- TTC afin d'étendre directement l'étude aux points du chapitre 6 du préavis N° 2022/84 : l'application de la norme SIA 500 et la mise en conformité BPA.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Pierre GIRARD est surpris par cet amendement qui implique de dépenser CHF 160'000.- et l'étude va montrer que, pour accéder au sous-sol et mettre un ascenseur, cela va coûter une fortune et quand il s'agira de voter le crédit de réalisation, la Municipalité donnera le montant, mais ne le mettra pas dans le préavis car trop cher. Il ne votera pas cet amendement.

M. Jacky COLOMB comprend qu'il s'agit d'installer un ascenseur pour accéder au sous-sol et demande ce qu'il y a au sous-sol de si important que les personnes à mobilité réduite doivent absolument descendre. Il demande s'il y a des salles de classes, ou autre, et aimerait savoir.

M. le Municipal Claude ULDRY, en réponse à M. Girard, signale qu'il préfère que le Conseil propose un amendement à ce stade du projet et non pas lors du dépôt du crédit de réalisation. C'est plus pertinent de le faire maintenant. En réponse à M. Colomb, il l'informe qu'il y a des vestiaires et l'étude ne se contentera pas d'étudier juste un ascenseur, mais étudiera tous les points qui resteraient, à ce jour, inaccessibles aux handicapés. Il ne s'agit pas d'étudier juste un ascenseur, mais de desservir les sous-sols.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement par 70 oui, 7 non et 5 abstentions.

La discussion sur le préavis amendé est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 81 oui, non et 1 abstention :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'720'000.- TTC pour les études portant sur la première étape de l'assainissement des bâtiments du complexe scolaire de Nyon-Marens et sur la réfection totale de la cuisine et du restaurant scolaire ;
2. de compléter le crédit d'étude initial d'un montant de CHF 160'000.- TTC afin d'étendre directement l'étude aux points du chapitre 6 du préavis N° 2022/84 : l'application de la norme SIA 500 et la mise en conformité BPA ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans.

9. Rapport de commission – Préavis N° 2022/86
Transports publics urbains Nyon-Prangins - Evolution du réseau de bus urbains - Exploitation du nouveau réseau de bus - Réponse aux postulats de M. le Conseiller communal Pierre Girard « Transports publics – parcours de la ligne 805 » et de MM. les Conseillers communaux Vadim Rochat et Alexander Federau « Pour un service de transports à la demande ».

Rapporteur : M. Olivier MONGE

La discussion est ouverte.

M. Sacha VUADENS remercie Mme la Municipale pour ses réponses aux questions de la commission. Il maintient toutefois sa position soutenue, lors de la commission, à savoir qu'il existe de vrais déserts sans transports publics à Nyon, notamment le carré chemin du Canal – Prélaz – route de Saint-Cergue. Celles et ceux qui en pâtissent en premier lieu sont les personnes à mobilité réduite, permanente ou temporaire, qui peuvent se retrouver à faire de nombreux kilomètres pour accéder aux services et aux commerces usuels. Pour les personnes qui habitent au milieu du chemin de Prélaz, il y a plus d'un demi kilomètre pour arriver à une desserte de transports publics sur le chemin des Plantaz ou 750 mètres pour arriver au centre commercial de la Combe. Des pistes de solutions ont été esquissées dans le rapport. Le parti socialiste annonce qu'il déposera, certainement au prochain Conseil, un postulat visant à demander formellement à la Municipalité d'étudier ce thème et de proposer des solutions.

M. Frédéric RAST trouve le rapport et son préavis très bien rédigés et il remercie les rédacteurs. Toutefois, un élément absent des deux documents est la correspondance avec les trains. Avoir des bus au quart d'heure et devoir attendre 14 minutes le train, correspond à une demi-heure de bus. Il demande à la Municipalité de prendre en considération les correspondances entre les bus et les trains, en particulier en soirée, quand ces deux transports sont en moins bonne fréquence.

M. Joël VETTER fait remarquer, qu'aujourd'hui, en moyenne suisse, près de la moitié des kilomètres parcourus par jour sont liés aux loisirs, devant les motifs de déplacements liés aux achats et au travail. Cette évolution profonde de nos modes de vie doit être accompagnée par des horaires de transports publics adaptés, notamment en soirée et le week-end. Le rapport-préavis 2022/86 propose de généraliser la cadence au quart d'heure en semaine sur l'ensemble du réseau, mais il demande ce qu'il en est de la cadence prévue le week-end et jusqu'à quelle heure en soirée les bus circuleront sur ce réseau optimisé, notamment les soirées particulières du vendredi et du samedi, souvent prisées par les jeunes et les moins jeunes. Il n'a pas trouvé d'éléments très concrets à ce propos dans les documents présentés. Vu que ce projet d'optimisation du réseau prévoit une économie de CHF 800'000.- par année pour la ville avec le scénario des prolongements à Crans et Eysins, il émet le vœu que la Municipalité réinvestisse ces économies dans une amélioration supplémentaire de l'offre des TPN en soirée et le week-end. Les citoyens usagers qui ne sont pas, ou plus, en âge de conduire un engin motorisé, ainsi que celles et ceux qui font l'effort de réduire leurs déplacements en voitures individuelles pour préserver le climat, leur en seront très reconnaissants.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. de prendre acte de la mise en place du réseau de bus optimisé dès le 15 décembre 2023, pour l'horaire 2024, pour un montant de CHF 3'700'000.- ;
2. de prendre acte du prolongement des lignes de bus urbaines vers les communes de Crans et d'Eysins, dès le 15 décembre 2024, pour un montant annuel de CHF 3'400'000.-, sous réserve de l'accord des Autorités des communes concernées ;
3. de prendre acte qu'en cas d'accord, ces prolongations de lignes pourront être effectives dès 2024 ou 2025, sous réserve de l'acceptation du projet par les organes délibérants des communes de Crans et d'Eysins ;
4. de prendre acte que le rapport-préavis N° 2022/86 vaut réponse aux postulats suivants :
 - a. Postulat de M. le Conseiller communal Pierre Girard intitulé « Transports publics, parcours de la ligne 10.805 »,
 - b. Postulat de MM. les Conseillers communaux Vadim Rochat et Alexander Federau intitulé « Pour un service de transport à la demande aux TPN ».

**10. *Rapport de commission – Préavis N° 2023/91
Campagne de comptages 2023 - Demande de crédit de CHF 166'000.— TTC nécessaire à l'actualisation des données de la campagne quinquennale de comptages de 2017 portant sur les transports individuels motorisés, les transports publics et la mobilité active (piéton-ne-s – vélos) ; l'évaluation de l'impact de projets de requalification ; l'évaluation du potentiel des données issues de la téléphonie mobile sur un secteur test.***

Rapporteur : M. Olivier MONGE

La discussion est ouverte.

M. Joël VETTER, en écho à ce que disait Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ en introduction, fait remarquer que le rapport indique que les comptages permettent d'établir des projections pour dimensionner les carrefours et les giratoires, mais les charges de trafic futures admissibles sur le réseau routier ne peuvent plus simplement être calculées en faisant quelques projections de croissance du trafic à partir des charges actuelles. Il s'agit désormais de prendre en compte les objectifs climatiques qui induisent nécessairement de réduire le trafic individuel motorisé au profit d'autres modes moins émissifs en CO₂ comme la marche à pied, le vélo, qui sont par ailleurs très bons pour la santé. Il invite donc la Municipalité à concevoir, désormais, des infrastructures de mobilité, comme des espaces de cohabitation apaisés avec moins d'espaces dédiés au trafic motorisé et plus pour la mobilité douce, afin de réorienter les comportements vers plus de multimodalités. D'autre part, les comptages visent aussi à évaluer les effets des projets. Il demande comment la Municipalité compte mesurer celui des projets intercommunaux, la future passerelle Nyon-Prangins, alors que sa campagne de comptage semble strictement limitée au territoire communal. Il émet le vœu que la Municipalité prenne langue avec les communes voisines pour organiser des comptages et enquêtes origine-destination conjointes, voire qu'elles confient leur organisation à la Région de Nyon qui est au service des communes et qui dispose des compétences nécessaires. Cela permettrait d'un côté de mutualiser les coûts de ces campagnes avec les autres communes intéressées, et de disposer d'une vision plus globale de l'évolution des flux pour fournir une aide à la décision plus en phase avec l'échelle régionale qui caractérise une grande partie de notre mobilité d'aujourd'hui.

Mme la Municipale Roxane FARAUT remercie M. Vetter pour ses questions et le rassure tout de suite concernant les enquêtes origine-destination et les comptages. Ils ont été réalisés dans le cadre du projet des passerelles. Ils ont été faits en dehors de ceci et n'ont pas besoin de les

refaire aujourd'hui puisqu'ils ont été faits il y a 1 ½ an. Ils seront refaits au moment de la réalisation de l'ouvrage. Sur certains axes de mobilité douce en site propre, il y a des comptages permanents, notamment sur l'élargissement du sentier du Cossy avec des caméras qui sont placées. Cela a, par ailleurs, servi à négocier avec la commune de Prangins.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'accorder un crédit de CHF 166'000.— TTC à la Municipalité pour procéder à la réactualisation de la campagne de comptages quinquennale et de la communication inhérente ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

11. Propositions individuelles

Mme Laure DAMTSAS rappelle qu'en mai 2021, le Conseil a approuvé le préavis portant sur les mesures de redynamisation du marché, dans lequel un mandat de CHF 10'000.- avait été octroyé. Ce mandat avait pour objet l'évaluation des mesures de redynamisation par un conseil externe. Elle demande où l'on en est et si l'on peut avoir accès à cette étude ou du moins quelles en étaient les conclusions.

Mme Christine VUAGNIAUX rappelle que le 30 août 2021, Mme Damtsas et dix Conseillères et Conseillers de cinq partis ont déposé un postulat intitulé « Pour l'arrivée des seniors dans les classes primaires ». En réponse, la Municipalité a déposé le 4 mars 2022, le rapport-préavis N° 2022/38. Le rapport de la commission du Conseil communal a été adopté le 27 juin 2022. Ce rapport contenait trois vœux : que la ville intègre un sondage dans les prochains courriers d'information qu'elle envoie aux seniors de la ville, afin de cerner plus précisément leur envie à ce sujet, que la ville s'adresse formellement aux directions des écoles de la commune afin de vérifier ou infirmer leur intérêt dans le développement de nouveaux projets et que cette thématique puisse être soulevée par les représentants communaux lors du prochain conseil d'établissement. Elle demande si ces vœux ont été réalisés et quels sont les résultats. Des seniors compétents, ainsi que des professeurs de Nyon, sont vivement intéressés et attendent la mise en route de ce projet qui existe déjà dans d'autres communes. Elle rappelle qu'encourager la mixité intergénérationnelle et la politique des aînés était une promesse de campagne de la liste rose-verte lors des élections à la Municipalité du 26 février 2023.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ lui répond qu'aucun sondage n'a été fait jusqu'à maintenant auprès des aînés. Lors du dépôt du préavis, ils avaient précisé avoir interpellé et sondé les aînés. Ils ont pensé qu'il était mieux de se laisser un peu de temps avant de lancer ce sondage. Par contre, ils ont pris contact avec les directions qui sont, comme la première fois, peu intéressées dans un premier temps à ce sujet. Ils ont dit ne pas avoir été interpellés par leur corps enseignant pour mettre sur pied de tels projets. Elle rappelle que, si des enseignants sont intéressés, c'est peut-être une des premières démarches à faire auprès de leur direction. Aucun représentant du quart politique du conseil d'établissement n'est venu avec un tel projet ou une telle discussion jusqu'à présent. Lors du dernier conseil d'établissement, il y a eu une séance participative afin que les membres fassent connaissance et réfléchissent sur quels thèmes ils voulaient mener des projets. Le côté intergénérationnel a été évoqué, mais pas retenu par les membres, comme étant un projet pouvant les intéresser. Elle précise que, si des membres du Conseil souhaitent, lors d'un prochain conseil d'établissement, venir avec un projet et le proposer au conseil d'établissement, cela est tout à fait possible. Elle répète que l'intergénérationnel les interpelle et les occupe. Ils le développent dans d'autres cadres, notamment les maisons de quartier et elle invite le Conseil à les visiter et participer à leurs activités. Ils sont toujours à disposition de personnes qui veulent mener un tel projet. Ce n'est pas la ville qui va mener le projet, mais elle peut accompagner un projet mis en place par une association par exemple.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES trouve que le texte présenté en première page des préavis est très partiel par rapport aux décisions prises. Il cite en exemple les préavis 95 ou 96. Il invite la Municipalité à prendre un peu plus de temps, afin, qu'à la lecture simple de la première page, l'on puisse comprendre les décisions qui doivent être prises. Ce n'est pas toujours le cas, mais il trouve dommage que, certaines fois, le texte ne tienne sur une seule ligne.

M. Jacky COLOMB fait remarquer qu'avec la fin de la saison hivernale, on voit revenir les gens du voyage. Certains d'entre eux, comme les Yéniches, sont suisses et respectueux des lois et coutumes de notre pays. Ils sont d'ailleurs accueillis en priorité dans certaines communes du canton. D'autres, venus principalement de France, ne montrent pas le même respect de nos règlements communaux et s'installent d'office sur les terrains qu'ils jugent opportuns d'occuper sans autorisation. Il se rappelle des épisodes réguliers des années passées et spécialement en 2022, lors d'un débarquement intempestif sur les terrains de l'Asse avec toutes les difficultés rencontrées avant de pouvoir les déloger : détritiques en quantité intolérable, sacs de poubelles non taxés, eaux usées se répandant dans les grilles d'eaux claires ou directement dans le sol, déjections humaines en pleine nature, etc... Si la Municipalité a pu alors se déclarer surprise de leur arrivée, il n'en ira pas de même aujourd'hui. Les Municipalités de Bussigny, Romanel-sur-Lausanne viennent d'en faire la même expérience. Certaines ont dû barricader les terrains sensibles afin de prévenir l'installation non désirée de ces personnes. A Nyon, si l'on prend en compte que la plus grande partie de ces nomades viennent de France, il paraît logique de s'attendre à ce qu'ils arrivent dans notre pays par l'ouest et que, par conséquent, notre région soit aux premières loges. Il demande comment la Municipalité va garantir à l'avenir que de tels actes ne se reproduisent plus, si la Municipalité a envisagé des mesures de protection des terrains sensibles afin d'empêcher les caravanes de s'y installer, de quelle manière les frais probablement substantiels du débarras d'ordures, de nettoyages et remise en état des lieux ont été couverts en 2022.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui précise qu'il y a justement une famille de gens du voyage yéniche qui est sur le parking de la piscine de Colovray. Ils viennent très régulièrement et ils n'ont aucun problème à les accueillir, même du plaisir. Concernant les gens du voyage étrangers, contrairement à ce qu'il pense, ils ne vont pas arriver par l'ouest, mais par l'est. Ils sont déjà sur les communes du Grand Lausanne, comme mentionné dans la presse. Il y a déjà une forte pression sur les communes puisque, malheureusement, à ce jour, le Canton n'a qu'une seule place d'accueil pour l'ensemble des gens du voyage. Quand ils arrivent, la Municipalité n'est effectivement pas surprise, car, en général, ils sont accompagnés, notamment, par la Gendarmerie qui les laisse, ou non, sortir de l'autoroute. Lors de leur dernier passage, ils ont été autorisés à sortir à Nyon et accompagnés sur les terrains de l'Asse. Malheureusement, ils n'ont pas d'immenses possibilités. Néanmoins, ils ont déjà sécurisé le parking de la Vuarpillière puisque ce lieu a un autre usage et sert notamment de parking relais pour la ville avec des abonnés. Sinon, on se retrouverait un peu dans la situation où une personne vient squatter votre appartement. Cela a donc été sécurisé. Si toutefois, ils devaient revenir dans la région, des procédures ont été bien travaillées depuis lors avec, notamment, la Préfecture, mais ces personnes ont le droit d'avoir des avocats qui déposent des recours et elle ne va pas pouvoir assurer que, s'ils arrivaient sur le territoire nyonnais, que la Municipalité décidait de ne pas les accueillir, qu'ils auraient moult moyens de les faire partir. Concernant les frais 2022, ils envoient régulièrement des rappels au conseil des gens du voyage qui s'est occupé du recours à la CDAP, mais elle a peu d'espoir que cette facture soit réglée un jour.

M. Jacky COLOMB remercie Mme la Municipale pour sa réponse. Elle fait une description très détaillée et objective de la situation. On comprend bien que ce n'est pas facile. Toutefois, elle place son argumentation sur le plan policier, juridique, mais sa deuxième question était plutôt orientée vers des barrières physiques pour empêcher les gens d'entrer. Il pense notamment au terrain de l'Asse où il serait facile de demander à un agriculteur de faire un passage de charrue autour pour faire une rigole qui les empêcherait d'entrer. Il s'agit de sa recette qui vaut ce qu'elle vaut, mais il constate qu'il n'y a aucun empêchement de pénétrer sur ce terrain. Si on mettait quelque chose qui rende difficile ou impossible l'accès, on aurait la Gendarmerie qui passerait outre ce terrain.

Mme la Municipale Roxane FARAUT l'informe que l'exploitant des terrains de l'Asse a creusé des sillons sur le tour des terrains. Elle rappelle que la ville de Nyon est propriétaire d'un terrain,

mais pas de l'autre, et ne les exploite pas. Néanmoins, il s'agit de petits sillons, car ces terrains seront utilisés dans quelques mois, et qu'il n'est pas possible de creuser des tranchées. Elle signale également qu'il n'est pas possible, comme cela a été fait dans d'autres communes, de réduire les accès, puisqu'il y a la déchèterie et le centre de voirie qui emprunte la même route. Il faut garantir l'accès, notamment pour les camions BOM de la voirie. Il n'est dès lors pas possible d'utiliser les mêmes moyens que d'autres communes.

M. Sacha VUADENS rebondit sur ses propos. Il a cru comprendre qu'un privé a creusé des sillons autour d'une parcelle communale. Il pense avoir mal compris sa réponse, et il se permet de reposer la question.

Mme la Municipale Roxane FARAUT précise que la ville est propriétaire d'une parcelle mais qu'elle ne l'exploite pas. Elle est exploitée par le Paléo Festival une partie de l'année et par un agriculteur le reste de l'année. Comme dans le cadre d'un DDP, il a la liberté de creuser des sillons, même si la parcelle appartient à la ville.

Mme Vanessa ISCHI KAPLAN fait remarquer, qu'actuellement, il y a des poubelles de tri sélectif à la plage et à la piscine de Nyon. Elle souhaite savoir quels sont les résultats de ces tris sélectifs, si la population joue le jeu et si on arrive à faire quelque chose de ces poubelles. Elle demande également s'il est envisagé de mettre dans d'autres parcs ou dans la ville d'autres poubelles de tri sélectif, notamment à l'occasion du changement des poubelles qui va venir. Elle demande également si des mesures peuvent être prises à la gare en coordination avec les CFF, car elle pense que Nyon est une des dernières villes où il n'y a pas de tri sélectif sur les quais. D'autre part, elle demande quelles sont les mesures de qualité de l'air, s'il y a une amélioration de cette qualité. Elle souhaite savoir s'il y a toujours autant de pics de pollution et aimerait un petit retour sur les mesures prises.

Mme la Municipale Roxane FARAUT, concernant les poubelles de tri sélectif, notamment à la piscine et à la plage, reconnaît très honnêtement, qu'il faudrait vider les poubelles et retrier. Cela ne fonctionne pas bien du tout. Cela fonctionne assez bien dans les écoles, mais il y a un accompagnement auprès des plus jeunes de la part des enseignants. Il y a cette phase d'apprentissage, qui est suivie par une période où l'on oublie un peu et cela revient plus tard. Elle n'est pas favorable à ce que l'on étende ces poubelles de tri sélectif qui paraissent plus un leurre qu'autre chose. Concernant le domaine CFF, ils peuvent poser la question de savoir s'ils ont l'intention d'en installer sur leur territoire, mais ce ne sera pas la ville de Nyon qui le fera.

M. Gianluca SOLIMINE, concernant la situation de sécheresse que nous vivons qui est assez particulière au vu de la saison, demande si la Municipalité a déjà prévu des mesures préventives de la potentielle situation de sécheresse qu'il y aura cet été, et si un accompagnement est prévu, tant pour les ménages que pour les entreprises.

M. le Municipal Pierre WAHLEN relève que la situation hydrique est préoccupante. Il y a, sur la moyenne des dix dernières années, 40% de moins d'eau dans les nappes phréatiques et dans les sources qui alimentent nos réservoirs. Dans ce cadre, la Municipalité a pris une première décision, d'équiper les fontaines de la ville de vannes électriques qui permettront de régler le débit et, a priori, d'interrompre l'écoulement dans les fontaines pendant la nuit et de le réduire à 50% en journée. Ils reviendront, dans quelques semaines, avec une communication, en particulier pour sensibiliser la population. Les courbes de consommation montrent qu'en plein été, lors des périodes les plus chaudes l'année dernière, la consommation d'eau a triplé par rapport à la moyenne annuelle, ce qui veut dire que ce triplement est lié très largement aux questions d'arrosage. Aujourd'hui, prendre de l'eau potable pour arroser son gazon est définitivement très compliqué et peut-être plus possible. Ils vont lancer une grande campagne de sensibilisation auprès des propriétaires pour essayer de retarder le plus loin possible les interdictions d'arrosage. Si la situation ne s'améliore pas, on va sûrement se retrouver cet été avec des interdictions. Dans l'intervalle, ils vont essayer de sensibiliser la population à ces enjeux et de s'interroger sur leurs pratiques dans les parcs de la ville, quand bien même une partie de l'eau utilisée est pompée dans le lac et n'est pas de l'eau potable. M. le Municipal en profite pour faire de la publicité pour la journée mondiale de l'eau qui se déroulera le 22 mars prochain en particulier au Musée du Léman, qui est associé à cette

démarche avec différentes activités pour les petits et les grands notamment avec la projection d'un très beau film sur le Rhône. A cette occasion, ils mentionneront les ressources en eau.

Mme Ariane SCHWAB HUG se demande si, au sein de la Municipalité, il y a une réflexion de collecte d'eaux de pluie à plus large échelle, pas uniquement auprès de chaque propriétaire individuel, puisqu'on sera amené à avoir de plus en plus la question des nappes phréatiques basses.

M. le Municipal Pierre WAHLEN lui répond que cette question touche plusieurs services, le SDI, qui gère la tuyauterie qui évacue toutes ces eaux au lac, car elles étaient considérées comme déchets. Cela concerne également le SDT avec toute la réglementation qui va être mise en vigueur pour plusieurs dispositions, comme la perméabilité des sols qui est la meilleure manière de récupérer l'eau de pluie lorsqu'elle peut pénétrer dans le sol. Par ailleurs, avec les SIN et le SDE, ils réfléchissent à la possibilité de donner quelques subventions aux propriétaires qui décideraient d'installer, dans leur propriété, des citernes pour valoriser l'eau de pluie, soit pour l'arrosage, soit pour alimenter, par exemple, des toilettes. Ces réflexions sont en cours et le changement de paradigme fait qu'aujourd'hui on ne considère plus l'eau de pluie comme un déchet, mais comme une ressource.

Mme Alexia SEGUY, concernant les diverses restrictions, de son observation personnelle, n'a pas trouvé que les restrictions d'eau de l'année dernière, ni les limitations en termes d'électricité cet hiver, ont été extrêmement bien suivies. Elle pense qu'il faudrait réfléchir à la manière de communiquer à la population, aux points d'entrées clés de la ville, quand il y a une restriction particulière. Cela permettrait d'afficher aux entrées s'il y a une restriction d'eau ou autre. Tout le monde pourrait avoir l'information en même temps, ce qui permettrait d'être plus réactif.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE

12. Préavis N° 2023/95

Lignes directrices 2030 – mise en œuvre - Ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'administration - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 158'000.- - Augmentation de 19 EPT pour les budgets 2024 et suivants.

La discussion est ouverte.

Mme Laure DAMTSAS s'interroge sur le timing de ce préavis. Il vient, en effet, trois mois après l'approbation du budget 2023, dans lequel, elle le rappelle, le Conseil a accepté unanimement une réévaluation des salaires en fonction de l'inflation et neuf mois avant le prochain budget. Il vient aussi avant la discussion sur le nouveau règlement qui est à bout touchant. Ainsi, elle pense que la COFIN serait mal aisée d'étudier, aujourd'hui, sur le principe, un tel préavis puisque d'un point de vue financier, cela n'a pas de sens. Il n'y a ni les comptes 2022, ni l'impact du nouveau règlement sur les finances, ni les projections futures de l'inflation et pas le budget 2024 dans son ensemble.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES, conformément à l'article 44 et en vue de la décision qui a été prise par le Bureau de renvoyer le préavis à la COFIN, invite le Conseil d'éventuellement inclure une autre commission ad hoc qui pourrait traiter ce préavis pour qu'elle puisse débattre sur le fond et également discuter sur la décision d'investissement qui est prévu dans ce préavis.

M. le Président souhaite une confirmation qu'il demande que le préavis soit traité par une commission ad hoc en plus de la COFIN. C'est bien le cas, mais cette éventualité n'a pas été prise en compte par le Bureau, dont c'est la compétence. Le Bureau avait décidé que le préavis serait traité par la COFIN et il n'y a pas eu d'avis contraire des groupes jusqu'à ce soir. C'est compliqué pour lui de lancer une discussion sur le sujet, à moins qu'il n'y ait une demande appuyée, pour que le Bureau se penche, à nouveau, sur la question. M. le Président rappelle que le Conseil ne peut pas voter sur le sujet, ce n'est pas de sa compétence. La discussion a

eu lieu au sein du Bureau, qui a décidé d'envoyer le préavis en COFIN, même si la compétence de celle-ci peut être sujette à discussion dans ce cas. M. le Président se porte fort de demander au Préfet ou à la DGAIC dans un cas futur.

M. Jacky COLOMB souhaite appuyer la demande de M. Gauthier-Jaques. Il pense que la COFIN peut se prononcer sur l'aspect financier, mais une commission ad hoc est mieux à même de discuter de tous les autres aspects, notamment, comme ce sont des demandes d'EPT qui vont sur différents services, c'est un travail approfondi que d'étudier ce préavis. S'il prend le préavis 222/2020, qui est comparable puisqu'il s'agissait d'une demande d'EPT, il a été confié à une commission ad hoc qui a demandé son avis à la COFIN. Il en était de même pour les préavis 133/2018 et 98/2018, à chaque fois, c'étaient des demandes d'EPT multiples, même sur plusieurs services. A chaque fois, cela a été confié à une commission ad hoc avec la possibilité pour celle-ci de s'adresser à la COFIN sur l'aspect juridique. Il pense que le Bureau ne se déjugerait pas en modifiant sa décision, mais il prendrait plutôt acte d'un désir du Conseil d'étudier d'une manière plus approfondie ce préavis.

M. Sacha VUADENS se demande depuis quand la COFIN ne se prononce pas sur le fond. A chaque examen du budget, à chaque examen de crédits supplémentaires, ils se prononcent également sur le fond, ce n'est pas qu'une chambre d'enregistrement. Elle a des compétences étendues, car c'est une des commissions qui a le plus de pouvoir, avec la COGES, pour avoir accès à des informations que le reste des commissions n'ont pas, sauf s'ils en font la demande. Il lui semble tout à fait approprié que ce préavis passe par la COFIN. Il demande de ne pas prendre la COFIN pour une chambre d'enregistrement.

M. Sacha SOLDINI rejoint les propos tenus par MM. Gauthier-Jaques et Colomb. Il invite M. le Président à suspendre la séance quelques minutes, afin qu'il puisse s'entretenir avec le Bureau et peut-être les Chefs de groupe pour pouvoir avancer ce soir et voir s'il y a moyen de changer la décision. Il y a déjà eu des préavis traités par des commission ad hoc avec une demande d'avis à la COFIN, ce qui permet d'avoir une vue d'ensemble sur le fond et le volet financier.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT aimerait faire un petit historique et rappeler comment fonctionnait le système qu'ils ont changé eux-mêmes. Ce n'était pas une décision du Conseil. En 2010, ils avaient une situation financière extrêmement difficile à la suite d'une augmentation très forte de la péréquation, qui avait abouti en 2011 à un refus du budget par le Conseil communal. Dans les années 2002 à 2010, les EPT étaient mis dans le budget, entre 12 et 15 EPT arrivaient simplement, puis étaient traités par la COFIN. C'est lui-même, avec son collègue Claude Uldry qui était en charge des RH, qui ont demandé de passer par un préavis suite à un gel des effectifs, afin de maîtriser la dépense communale. Pour chaque nouvelle demande d'EPT, il fallait prouver le besoin, démontrer la carence et le plus souvent avec un mandat externe qui venait vérifier si, vraiment, c'était indispensable. Ils ont fait ceci pour essayer de maîtriser les dépenses. Cela a bien fonctionné, sauf que, comme il est devenu très difficile de pouvoir obtenir des nouveaux postes, il y a eu une augmentation qui n'a pas été répercutée. Ils ont quand même eu un traumatisme avec un préavis 59, il y a quelques années, dans lequel ils avaient demandé un certain nombre d'EPT et la commission ad hoc avait accordé le 60%. C'était un psychodrame, car le 60% de postes à 50 ou 80%, avait généré une situation inextricable dans les services. Il y a eu d'autres cas, lors desquels une commission ad hoc avait traité, notamment les demandes pour les RH. M. le Conseiller Colomb avait dit que cela n'avait pas été bien présenté. Toujours est-il que la COGES est revenue trois fois dessus, en disant qu'il manque des effectifs aux RH. La Municipalité était venue avec un préavis demandant une augmentation des effectifs RH. Le Conseil a refusé et ensuite le service est devenu sinistré. Ils aimeraient revenir à la situation normale, comme cela se fait au Canton et dans presque toutes les communes, où c'est la commission des finances qui examine le budget. Ce préavis est en fait un acompte sur le budget. Il pense qu'il y aurait tout intérêt à avoir un examen de ce type. Il s'élève en faux contre la remarque du Conseiller Colomb qui dit qu'une commission ad hoc va approfondir, sous-entendu que la COFIN n'approfondit pas. La COFIN est très représentative de l'ensemble des forces du Conseil. Elle a un nombre de personnes très compétentes et ils estiment qu'elle a le regard transversal nécessaire, car elle a l'occasion de traiter tous les budgets de tous les services. Sa vision transversale est plus complète que ce que pourrait avoir une commission ad hoc. Raison pour laquelle, ils ont demandé à revenir à la situation normale,

comme cela existe un peu partout. Pour faire suite à la remarque de Mme Damtsas, il pense que ce n'est jamais le bon moment. Ils ont décidé d'une transparence, de ne pas juste ajouter les postes au budget. Ils avaient mentionné lors du dépôt des lignes directrices de la législature, qu'ils allaient demander des ressources suffisantes pour pouvoir aller dans la direction choisie. Ce sont les raisons pour lesquelles la Municipalité a demandé au Bureau que le préavis soit traité par la COFIN.

M. Jacky COLOMB est abasourdi sur la manière dont on peut détourner les propos d'une personne et notamment les siens. Il précise à M. Vuadens qu'il n'a jamais dit que la COFIN n'était pas compétente, idem à M. le Syndic, il précise que ce n'était pas ses propos. De dire qu'une commission ad hoc peut approfondir ne sous-entend pas que la COFIN n'est pas compétente. Il laisse à chacun la responsabilité des sous-entendus, mais ce n'est pas ce qu'il a dit. Quand M. le Syndic mentionne un préavis dont il aurait dit qu'il n'était pas bien fait, il a un souvenir très précis de la chose. Il s'agissait d'un préavis pour du personnel RH où la Municipalité voulait transformer des postes d'auxiliaires en postes fixes. Le Conseil avait fait remarquer que, comme cela ne passait pas par une procédure normale de mise au concours, il n'était pas d'accord, ce qui avait motivé le refus du préavis. Lui faire dire de telles choses, il n'est pas d'accord.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES rejoint ce que M. Colomb vient de dire par rapport aux propos de M. Vuadens. Il trouve inapproprié ses propos. Il revient à ce que M. le Syndic vient d'exprimer. Il ne croit pas qu'aujourd'hui, une commission ad hoc en plus de la COFIN, qui pourraient, par ailleurs, travailler conjointement sur ce préavis, puisse changer sur le fond. Il pense que c'est important qu'une commission ad hoc puisse discuter sur ce préavis. Il rappelle simplement qu'on parle également d'autres EPT, d'autres préavis qui, s'il comprend bien, partiront systématiquement à la commission des finances. De plus, si l'on prend les préavis 96 et 97, il y a également des EPT qui sont demandés. On peut se poser légitimement la question, pourquoi ne pas les renvoyer systématiquement à la COFIN, ce qui sous-entend qu'elle aurait les compétences de prendre toutes les décisions qui sont les plus utiles. Il revient encore sur les propos de M. Soldini qui propose de suspendre la séance et réfléchir avec les Chefs de groupe pour réfléchir à cette possibilité de créer une commission ad hoc.

Mme Laure DAMTSAS fait remarquer que les travaux de la COFIN sont principalement dans deux temps de l'année : les comptes et le budget. Si on parle du budget 2024, elle ne voit pas pourquoi on prend une partie de ce budget et qu'on l'étudie maintenant alors que l'ensemble des documents ne sont pas disponibles. On n'a pas les comptes 2022, ni le budget 2024 et on veut déjà en parler maintenant. Elle trouve le timing totalement inapproprié.

Mme Chloé BESSE fait remarquer que la COFIN ne s'occupe pas uniquement des comptes et du budget. Elle ne se résume pas à ça et est totalement habilitée pour ce présent préavis 95. Elle revient juste à un niveau purement logistique : convoquer deux commissions pour un seul préavis rendrait la tâche de trouver des commissaires disponibles ardue. Il a déjà été annoncé que ce préavis prendrait au minimum quatre séances de commissions. Cela représente trois commissaires pour la COFIN, plus deux pour la commission ad hoc, multiplié par quatre séances, il faut être pragmatique et penser à ce que cela représente comme investissement pour chacun. Elle s'interroge sur la plus-value pour que ce soit traité par deux commissions, avec des allers-retours, de la concertation entre les deux présidents, etc... Si certains veulent que cela parte en commission ad hoc, ce seront les commissaires de la COFIN qui iront dans la commission ad hoc.

M. le Président, même si ce n'est pas son rôle, fait l'historique de la décision du Bureau. Dans sa séance pré-conseil, le Bureau a examiné ce préavis et a décidé de l'envoyer en COFIN. A la suite de cette décision, des retours ont été reçus dans le sens où ce n'était peut-être pas la bonne décision. Il a été demandé aux membres du Bureau de sonder les groupes politiques. A part l'UDC qui a clairement indiqué qu'ils souhaitaient que ce soit une commission ad hoc, tous les autres groupes étaient pour le transmettre à la COFIN. A partir de là, le Bureau a renoncé à se réunir à 19h30, étant donné qu'il parlait du principe que la décision n'était pas si mauvaise que ça. Il est maintenant un peu mal à l'aise pour suspendre la séance et rouvrir une discussion sur une décision qui est finalement déjà prise, surtout qu'en cas de suspension de séance et discussion avec les Chefs de groupe et le Bureau, cela prendra une bonne demi-heure de

discussion, par conséquent, en l'état, il va en rester là et envoyer le préavis à la COFIN. M. le Président prend note du malaise qu'a pu créer cette décision et en tiendra compte pour la suite. Il se renseignera auprès du Canton pour savoir, dans une pratique future, s'il convient d'ajuster le tir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close et le préavis part en COFIN.

13. Préavis N° 2023/96

Ouverture d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) à la route des Tattes-d'Oie et élargissement de l'offre au sein des structures existantes - Demande de crédits de fonctionnement pour l'exploitation de ces nouvelles places.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. Rapport-préavis N° 2023/97

Protection et promotion pour le renforcement du patrimoine arboré - Règlement sur l'utilisation du fonds communal de compensation des arbres - Demande d'un crédit de CHF 185'000.— TTC pour des études et mesures de sensibilisation - Création d'un poste de responsable du patrimoine arboré à 100% au Service de l'environnement - Réponse partielle au postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau et consorts intitulé « Plan canopée ».

La discussion est ouverte.

Mme Caroline BORDIER cite le point 8.2 qui indique que « l'amélioration des finances publiques permet de garantir la réalisation d'aménagements arborés... » et souhaite savoir de quoi il s'agit.

M. le Municipal Pierre WAHLEN l'informe que la Municipalité répondra à toutes les questions lors de la commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

14bis. Réponse à l'interpellation de MM Raffaele Giannattasio et Gianluca Solimine intitulée « Une décennie s'est écoulée qu'en est-il de nos toits végétalisés ? »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Postulat de Mme Chloé Besse & consorts intitulé « Changer les règles, faire tomber les tabous ! »

En introduction, Mme Chloé BESSE informe le Conseil que les deux textes déposés ce soir par le PS, se font en vue de la journée du 8 mars, journée internationale des droits des femmes. Tous deux souhaitent renforcer les droits aux femmes.

Mme Chloé BESSE ne va pas faire un cours de biologie sur les règles, car bien que sous représentées dans cet hémicycle, une personne sur deux est concernée par cette réalité dans la société. Elles représentent, malgré un sujet tabou, dans une vie d'une femme, environ 2400 jours, soit sept ans et un budget d'environ CHF 4'500.-. Le développement étayé figure dans le postulat. Il propose que la ville de Nyon se dote d'un plan de lutte contre la précarité menstruelle.

Elle modifie légèrement la deuxième demande qui se lit désormais comme suit :

2. Des actions de sensibilisation sur les tabous qui entourent encore très souvent les règles et en essayant de prendre en compte la dimension environnementale (sensibilisation aux protections menstruelles réutilisables).

La discussion est ouverte.

Mme Ariane SCHWAB HUG lui demande dans quels lieux elle souhaite voir ces distributions et si cela concerne également les écoles.

Mme Chloé BESSE l'informe que les écoles ne sont pas du ressort communal, uniquement du ressort cantonal. Un projet pilote a déjà été instauré par le DFJC au niveau cantonal, et les résultats sont sur le site vd.ch.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport par 75 oui et 1 abstention.

16. *Postulat de Mme Ariane Schwab Hug & consorts intitulé « Donnons-nous les moyens de l'assainissement des bâtiments communaux pour contribuer à atteindre les ambitions communales de réduction des GES ».*

Mme Ariane SCHWAB HUG lit l'intégralité de son postulat. Elle souligne encore qu'elle a pris connaissance au sein du préavis 2023/95 de la demande municipale pour la création de trois EPT rattachés au secteur énergie du Service architecture. Leur mission serait entre autres « de planifier pour le court et moyen terme un programme ambitieux pour l'assainissement énergétique du parc communal ». Cette demande la réjouit, car elle va précisément dans le sens de ce postulat, même si elle peut laisser sous-entendre qu'il y a actuellement peu ou prou de planification à cet égard. En conclusion, nous sommes face à un des plus gros enjeux d'une transition énergétique réussie. Elle appelle chacune et chacun, qui est authentiquement engagé en faveur d'une politique climatique ambitieuse de notre commune, à renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Sacha VUADENS a bien lu ce postulat et s'interroge sur la nature d'intervention et droit d'initiative des Conseillers. Le postulat, normalement, demande d'examiner, de produire une étude sur une opportunité de prendre des mesures. Dans ce texte, il voit seulement des questions, qui sont tout à fait légitimes et importantes par ailleurs. Il se souvient également d'une réponse sur le patrimoine privé qui a été apportée à un postulat de MM. Claude Farine et Patrick Buchs. Il lui demande s'il ne serait pas plus facile pour la Municipalité de répondre à une interpellation, quitte à ce que cela soit fouillé, car les questions sont importantes, plutôt qu'un postulat où l'on ne comprend pas très bien quelle étude la Municipalité devrait produire sur quel sujet.

Pour Mme Ariane SCHWAB HUG, son désir premier est d'aller plus vite, car il y a déjà beaucoup de retard. Sinon, elle aurait pu poser une seule question, celle d'avoir un plan précis pour lequel il faut faire toute une étude, ce qui serait un postulat. Elle n'est pas sûre que cela change beaucoup. Le point est, qu'il faut des réponses écrites, un plan précis et un engagement de la Municipalité pour aller de l'avant. S'il faut changer la forme, elle ne voit pas de problème, elle veut juste que cela avance.

M. Sacha SOLDINI abonde totalement dans le sens de M. Vuadens. Effectivement, ce sont beaucoup de questions, des questions très légitimes, la Municipalité va répondre, certainement pas séance tenante, ce qui serait gonflé de leur part. Il pense qu'elle aurait des réponses écrites et cela ira très vite, plus vite qu'un postulat. Ce dernier devra prendre la forme de réponse à un postulat qui prendra plus de temps. Il pense que ses questions peuvent tout à fait prendre la forme d'une interpellation et il ne se fait pas de soucis pour que la Municipalité réponde de manière très précise et, il espère, de manière écrite afin de pouvoir en prendre connaissance tranquillement.

M. le Municipal Claude ULDRY convient que ce ne serait pas « gonflé » de répondre séance tenante, mais juste impossible. Comme Mme la Postulante l'a dit, elle se réjouit de voir qu'ils ont demandé trois postes. Ce n'est pas uniquement pour répondre à ce postulat, mais en lien avec les indicateurs qu'une partie du Conseil souhaite avoir sur l'avancement de ces projets, soit d'isolation des bâtiments, soit de l'intérieur des bâtiments. Par contre, cette demande, on ne peut pas la transformer en interpellation. Il faut donner des mandats à l'extérieur pour avoir ces indicateurs, ils ne peuvent pas les calculer eux-mêmes, car ils n'ont ni les compétences, ni le personnel pour le faire. Le postulat appelle à plusieurs facettes. Il parle du standard bâtiment 2011 à 2018, auquel ils peuvent répondre, par contre il demande beaucoup d'autres études. En fait, le postulat ne pose pas des questions, mais demande à la Municipalité de faire des études, si l'on relit correctement le postulat. Pour lui, cela s'apparenterait plutôt à une motion qui demande une étude. Il est impossible de répondre de manière complète pour le mois prochain. Il pense qu'il faut le déposer et ne pas le transformer en interpellation, par contre, peut-être que de le transmettre à une commission, pour savoir si elle entre en matière sur ce genre d'étude, est peut-être la bonne solution.

M. Michael SAUERLAENDER pense qu'il y a deux facettes à cette question-interpellation. Il s'agit d'un état des lieux actuel. Il y a eu des déclarations qui ont été faites avec des engagements théoriques d'objectifs 2050 de la Municipalité et, par rapport à ça, avoir une certaine orientation. Certes, il y a des questions qui sont peut-être un peu plus détaillées, mais rien n'empêche de faire un état des lieux. Il a appris, dans une autre commission, que cent bâtiments appartiennent à la ville. On voit des évolutions nécessaires, des engagements, ce qu'il se passe dans d'autres communes, comme mentionné dans le postulat. Il pense qu'une orientation dans un premier temps est assez simple et ne nécessite pas d'avoir un bureau d'ingénieurs extérieur. Il espère qu'ils savent un peu où ils en sont, comme le privé avec un CECB. Il pense que ce n'est pas aussi abstrait que cela.

M. Sacha VUADENS pense que la motion est le dernier des outils, puisqu'elle ne peut être faite que sur les compétences du Conseil et non celles de la Municipalité. Pour en revenir au fond, il comprend que l'on peut faire des études pour répondre aux questions, mais il lui semble que les questions sont extrêmement claires et, si le but est d'aller rapidement, une interpellation avec une réponse pas forcément pour le mois prochain, mais le suivant, serait une première étape. Il y aura des réponses avec l'existant aujourd'hui, ce qui permettra à la postulante et aux cosignataires, voire d'autres personnes du Conseil, de pouvoir se saisir encore plus vite du sujet pour pouvoir poser un postulat sur les manquements qu'ils verraient là-dessus. Un postulat, c'est six mois d'attente et s'il y a une urgence, l'interpellation est la plus appropriée pour répondre aux questions très claires qui ne demandent pas d'études, mêmes si elles les sous-entendent.

Mme Ariane SCHWAB HUG ne sait pas ce qui est clair au sein de la Municipalité, à quel point ces données sont facilement accessibles ou pas. Si c'est le cas, comme certains semblent le penser que transformer en interpellation est plus rapide, elle ne voit pas en quoi rédiger un rapport pour un postulat serait si compliqué. Si toutes les données étaient là et qu'il suffisait de les imprimer, cela ne serait pas plus compliqué que de répondre à une interpellation. Elle pose des questions, parce qu'elle a la sensation que les données ne sont pas là et c'est ce qui l'inquiète. Elle aimerait qu'un travail de fond soit fait et elle maintient le postulat.

M. Pierre GIRARD demande le renvoi en commission.

Dix personnes soutiennent le renvoi en commission.

17. *Postulat de Mme Ilithya Gennai & consorts intitulé « Pour une politique antiraciste forte et durable ».*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 66 oui, 1 non et 10 abstentions, de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

18. *Interpellation de Mme Chloé Besse & consorts intitulée « Trouver facilement l'information sur l'aide en cas de violences conjugales depuis le site de la ville ».*

Pour Mme Chloé BESSE, aujourd'hui, si l'on souhaite trouver un quelconque renseignement pratique relatif aux violences conjugales ou domestiques sur le site de la ville nyon.ch, il n'y a aucune information. La violence dans le couple reste encore un sujet tabou, sa prévalence au sein de la population est difficile à évaluer, son ampleur est sous-estimée, et les enfants, témoins de violences conjugales, désormais considérés comme des victimes directes sont peu visibles. Les créneaux d'information, de prévention et d'orientation sont à encourager et multiplier. La ville de Nyon, en tant qu'acteur de proximité, a aussi un rôle à jouer en intégrant les informations utiles à son site et permettant ainsi aux personnes en danger qui auraient besoin de savoir rapidement où s'adresser ou trouver de l'aide ou du soutien.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT apporte une réponse immédiate. En fait, dès qu'ils ont pris connaissance de cette interpellation, une section dédiée aux informations concernant toutes les formes de violences physiques ou psychiques, sexuelles, verbales ou économiques a été créée. Elle sera ajoutée à la page santé et sécurité sous l'onglet « Vivre à Nyon ». Les principaux contacts d'aide et d'urgence y sont recensés, ainsi que les liens vers les pages concernées sur le site du Canton et de la Police Nyon Région. Concernant la question de savoir s'il est possible d'effacer les traces de passage sur le site, ils estiment qu'il est préférable d'orienter les victimes auprès d'organismes proposant des informations régulièrement mises à jour et expliquant la procédure à suivre pour chaque navigateur, puisqu'il existe des règles différentes selon les types de navigateurs. C'est pourquoi, en plus du contact d'aide et d'urgence, un lien sera ajouté sur le site, pour renvoyer les victimes sur la page web du centre d'accueil de Malley Prairie, expliquant comment naviguer de manière privée et effacer son historique de navigation.

Mme Chloé BESSE remercie la Municipalité pour sa proactivité.

19. *Interpellation de M. Joël Vetter intitulée « Quelle infrastructure pour l'escalade sportive à Nyon ? »*

La Municipalité répondra ultérieurement.

19bis. *Interpellation de M. Robert Jenefsky intitulée « Caméras de surveillance et reconnaissance faciale ».*

La Municipalité répondra ultérieurement.

20. *Divers en rapport avec la séance*

M. Jacky COLOMB fait remarquer que, ce soir, trois postulats sont déposés, sans être vraiment dans les règles. Il veut parler du fait qu'un postulat ne peut être déposé que par un membre du Conseil et co-signé par d'autres. Dans ce cas, il se nommera du nom du Conseiller & consorts, qu'il ne peut pas être déposé au nom d'un groupe politique. Il aimerait que l'on rectifie ces postulats et que l'on nomme la personne qui l'a déposé et que l'on biffe le groupe politique. Il s'appuie sur l'avis de droit qu'il a demandé il y a quelques années auprès du Préfet qui avait confirmé que les postulats et motions sont de l'ordre personnel.

M. le Président confirme qu'il s'agit d'un bon point et que les rectifications seront apportées.

Mme Valérie MAUSNER-LEGER revient sur le moment passé à discuter si le préavis 2023/95 devait être saisi par la COFIN ou une commission ad hoc. Elle vient de relire ce préavis et comprend que la COFIN doive se saisir du principe général de ces 19 postes, mais la

Municipalité stipule que, de toute façon, elle soumettra en détails, au Conseil communal, les préavis ad hoc. Elle comprend qu'il y a une décision de principe par la COFIN et après, il y aurait d'autres préavis. Elle conçoit les réserves de certains Chefs de groupe, sur le fait que s'il n'y a que la COFIN qui traite ce préavis, il n'y aurait peut-être pas d'autres élargissements à d'autres Conseillers qui seraient intéressés. Dix-neuf postes est un grand engagement. Il y avait une tradition à la COGES et la COFIN, de travailler de concert quand il y avait des questions qui pouvaient être à l'intersection entre les deux commissions. C'est peut-être une bonne manière de faire, de rapprocher la COFIN avec notamment les anciens rapports de la commission de gestion, qui parlaient dans certains services des effets de seuil mentionnés dans le préavis pour effectivement valider, ou pas, une partie des demandes. Elle suggère à la COFIN de se rapprocher de la COGES, ou en tous cas des anciens rapports de la commission de gestion.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADÈS apporte une réponse à la première question de Mme Mausner Léger et précise qu'il y a d'une part 19 postes, et d'autre part, une transparence sur d'autres postes qui pourraient être amenés à venir par la suite. Chacun de ces postes fera l'objet d'un préavis, de la même manière que, parallèlement à cette demande, il y a un préavis spécifique lié à l'accueil de jour. Si le Conseil accepte le principe des 19 postes, c'est une décision qui sera active à partir du budget 2024. Il n'y aura pas de préavis ad hoc en plus pour ces 19 postes spécifiquement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h32.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :
Marco CARENZA



La Secrétaire :
Nathalie VUILLE